

PS

// Postscriptum n°12
Journal du Parti socialiste genevois
Juin 2018 //



OUI

AU PROJET « PRAILLE-
ACACIAS-VERNETS » !
Votation cantonale n°2 le 10 juin 2018

SOMMAIRE

EDITO

- P.3** ● Edito, *Carole-Anne Kast*

DOSSIER // VOTATION DU 4 MARS

- P.4** ● L'initiative Monnaie pleine pose une question fondamentale, *par Jean-Marc Heim*
P.5 ● Loi sur les jeux d'argent : une libéralisation surveillée, *par Laurence Fehlmann Rielle*
P.6 ● Pour un PAV en mains publiques !, *par Christian Dandrès*
P.7 ● Plus de logements pour tous et toutes au PAV !, *par Nicole Valiquer Grecuccio*
P.8 ● Pas de retraites au rabais !, *par Alberto Velasco*

VIE DU PARTI

- P.9** ● Élection à la Cour des comptes
P.10 ● Une Jeunesse socialiste, *par Marc-Aurèle Dubois*
P.11 ● Législature 2013-2018 : merci au groupe socialiste !, *par Romain de Sainte-Marie*

VIE DES ASSOCIATIONS

- P.12** ● Centre protestant de vacances, *interview de Sarah Sandoz par Marko Bandler*

VIE DES COMMUNES

- P.13** ● Guylaine Antille, première élue de gauche à la Mairie de Bernex, *par Marie-Laure Graf*
P.13 ● A Veyrier, le PS plaide pour une gestion publique des crèches, *par Bernard Pinget*
P.13 ● 7746 signatures pour l'emploi, pour la formation et l'accueil des primo-arrivant-e-s !, *par Simone Irmingier et Sylvain Thévoz*

ACTUALITÉ POLITIQUE

- P.14** ● Refusons les espions des assurances, *par Carlo Sommaruga*

Crédits des photos :

p.4 iStockphoto.com/siraanamwong
p.5 iStockphoto.com/leminuit
p.6 iStockphoto.com/professor25
p.7 www.ge.ch
p.8 iStockphoto.com/siphotography
p.12 iStockphoto.com/anna_om

Rédacteur en chef : Marko Bandler

Comité de rédaction : Olivier Amrein, Nadia Méric,
Michel Pomatto, Albert Rodrik, Guillaume Zufferey
Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale

Parti socialiste genevois

15 rue des Voisins – 1205 Genève
022 338 20 70

psg@ps-ge.ch / www.ps-ge.ch

Page Facebook : «PS genevois»

Le Postscriptum est envoyé aux sympathisant-e-s et
aux membres du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.



EDITO

Par **Carole-Anne Kast**
Présidente du PS genevois

À l'heure où j'écris ces lignes, les résultats du 2^{ème} tour ne sont pas encore connus, mais ceux du 15 avril oui. Je peux néanmoins affirmer sans me tromper que ces élections cantonales ont été un succès pour notre parti, seule l'ampleur du succès est encore incertain. Ce succès nous le devons à plusieurs facteurs, mais en tant que Présidente, je tiens à vous dire « Merci ».

**« Sans cette mobilisation
exemplaire, il aurait été
impossible de mettre en échec
le pouvoir de l'argent investi
par nos adversaires »**

Merci en premier lieu aux militant-e-s socialistes, candidat-e-s ou pas, qui étaient présent-e-s sur les dizaines de stands - même dans le froid -, qui ont toqué à ces 3'000 portes, qui ont distribué ces milliers de tracts, qui ont récolté ces milliers de signatures, qui ont porté les couleurs du socialisme dans les médias, dans les réseaux sociaux, dans les associations, auprès de leur entourage. Sans cette mobilisation exemplaire, il aurait été impossible de mettre en échec le pouvoir de l'argent investi par nos adversaires dans la publicité, sur les murs de nos rues, dans nos journaux ou dans nos boîtes aux lettres.

Merci plus particulièrement aux candidat-e-s, élu-e-s ou pas, qui ont accepté d'être nos porte-paroles, d'affronter la droite, l'extrême-droite et les médias. Tout en sachant que peut-être le mandat ne serait pas au rendez-vous, mais que la somme de leurs efforts permettrait ce succès commun. Et pour celles et ceux qui sont élu-e-s, merci d'accepter la responsabilité que ce succès implique : responsabilité envers nos électrices et électeurs, envers le programme de notre parti, envers les Camarades et envers ces idéaux qui nous rassemblent et qui forgent notre motivation.

Merci enfin à une équipe soudée et compétente, celle de notre secrétariat cantonal, qui a su gérer, canaliser, amener la cohérence et l'équité entre nos individualités pour créer cette mobilisation indispensable à notre succès. Qui a su être une oreille dans les moments de doutes, le squelette de l'organisation, l'âme de l'esprit d'équipe, l'intelligence du collectif et l'humour salvateur lors des moments difficiles ou des grosses fatigues.

Chères et chers Camarades, le succès de cette campagne, notre succès, notre mobilisation, doit rester pour les années à venir comme une référence de ce qui nous permet de gagner : l'amour du débat, le goût des autres et l'union qui fait la force ! ●



L'INITIATIVE MONNAIE PLEINE POSE UNE QUESTION FONDAMENTALE

Par **Jean-Marc Heim**

Coordinateur romand pour l'initiative Monnaie pleine

Qui doit créer notre argent : les banques commerciales en quête de leur seul profit, ou la Banque nationale tenue par l'intérêt général du pays ?

La plupart des gens pensent que tous les francs suisses sont déjà créés par la Banque nationale suisse (BNS). Or, seul 10% de nos francs (pièces et billets) sont émis par la BNS. Le 90% restant est de la monnaie électronique privée, créée par les banques commerciales lorsqu'elles octroient des crédits.

La monnaie électronique des banques n'est qu'une promesse de paiement. En cas de crise, nos avoirs sont en danger. C'est pourquoi il faut sauver les banques systémiques.

L'initiative Monnaie pleine propose de dissocier la création monétaire du crédit. La totalité de notre argent sera de la monnaie émise par la BNS, tandis que les banques seront des intermédiaires qui récoltent l'épargne des uns pour le prêter aux autres, mais elles ne pourront plus créer de l'argent.

Le peuple a confié l'émission des billets à la BNS en 1891 déjà. Cela a permis de retrouver une stabilité monétaire et économique sur laquelle la Suisse a pu construire sa prospérité. Il s'agit, avec la votation du 10 juin, de remettre à la BNS la création de l'argent électronique, afin de corriger à nouveau le détournement d'un système éprouvé.

Les crises pro-cycliques ne cesseront de se renouveler tant que la création de l'argent se fera par le crédit et sera liée à des intérêts privés. Comment des acteurs commerciaux orientés sur leur seul profit pourraient en même temps être garants de l'intérêt général ? Il y a un conflit d'intérêt à la base même du système monétaire actuel.

En dissociant la création monétaire des intérêts privés, l'ini-

tiative Monnaie pleine lui redonne sa fonction de service public dans l'intérêt général de la société et en restitue les gains à l'ensemble de la collectivité (5 à 10 mia/an).

Celles et ceux qui ont dit Oui à la SSR, aux services de la santé publique, du trafic routier, de la police et de l'instruction publique, devraient en conséquence aussi dire Oui à l'initiative Monnaie pleine.

Réponses à quelques affirmations des opposants:

Le crédit se renchérirait et serait centralisé par la BNS : FAUX ! L'octroi de crédit n'est pas l'affaire de la BNS (texte de l'initiative). Il continuera d'être de la seule compétence des banques qui le feront comme aujourd'hui sur la base de l'offre et de la demande.

La BNS ne serait plus libre dans sa politique monétaire : FAUX ! L'initiative Monnaie pleine ne prescrit aucune politique monétaire à la BNS. Elle lui donne plus de moyens, mais ne lui en enlève aucun. L'indépendance de la BNS reste assurée par la loi.

Les banques ne seraient plus rentables : FAUX ! La monnaie pleine n'a aucun désavantage financier pour les banques : créer de l'argent gratuitement où l'emprunter à taux nul à la BNS ne fait aucune différence. Postfinance réalise CHF 600 millions de bénéfice par année sans faire de création monétaire.

La Suisse ne pourrait pas adopter la monnaie pleine en solitaire : FAUX ! Les flux monétaires internationaux se font déjà en monnaie pleine. L'initiative n'y changerait rien. Les banques suisses auraient un avantage concurrentiel international, car le franc deviendrait la monnaie la plus sûre du monde. ●

LOI SUR LES JEUX D'ARGENT : UNE LIBÉRALISATION SURVEILLÉE

Par **Laurence Fehlmann Rielle**
Conseillère nationale socialiste

La nouvelle loi qui est soumise au peuple le 10 juin prochain va réunir la loi sur les loteries et celle sur les maisons de jeu. Elle a plusieurs objectifs : protéger la population contre les risques liés aux jeux d'argent (dépendance), lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Les recettes provenant des jeux d'argent doivent aussi continuer à alimenter l'AVS et à soutenir des projets d'utilité publique.

A titre d'exemple, en 2015, les bénéfices générés par l'impôt sur les maisons de jeu ont permis de reverser CHF 273 millions à l'AVS/AI et CHF 47 millions aux cantons de domicile des 13 casinos ayant une concession de type B¹.

La principale nouveauté de cette loi sera d'autoriser les jeux de casino en ligne sur la base de concessions délivrées par la Confédération. Seuls les casinos ayant une assise en Suisse pourront offrir des jeux en ligne. Les sites étrangers seront bloqués pour les résident-e-s suisses. La justification de ce blocage est de deux ordres : d'une part, les casinos étrangers ne payent pas d'impôts alors que les casinos suisses contribuent à l'AVS et que les loteries reversent leurs bénéfices aux cantons pour des projets sportifs, culturels et sociaux. Une petite partie finance aussi les mesures de prévention. Il s'agit donc d'une libéralisation strictement encadrée.

Cette réglementation est nécessaire car des études démontrent que les jeux en ligne ont un potentiel addictif considérable qui touche particulièrement les jeunes. Actuellement, la Suisse compte entre 75'000 et 120'000 personnes dépendantes du jeu selon diverses enquêtes.

**« Il est indispensable
de prévoir une protection des
joueurs et joueuses »**

Le coût social du jeu excessif a été évalué entre CHF 551 et CHF 648 millions : ce montant comprend les conséquences professionnelles, financières (endettement), familiales (conflits, parfois violences), sociales (isolement, précarisation) et judiciaires. Il est donc indispensable de prévoir une protection des joueurs et joueuses. Les casinos suisses sont donc fortement incités à mettre en place des mesures sociales.



Un référendum a été lancé par les jeunes PLR, les jeunes Verts libéraux et les jeunes UDC avec le soutien des jeunes Verts. Le motif est le blocage des sites de jeux étrangers.

Il est vrai qu'il y a des possibilités de contourner ces blocages pour accéder à des sites non autorisés. Néanmoins, de nombreux pays européens qui pratiquent l'IP blocking sont satisfaits de ce système et relèvent que cela a un effet dissuasif sur les opérateurs de jeux, ces derniers ne voulant pas figurer sur des listes noires. Les joueurs-euses qui passeraient outre le blocage ne seraient toutefois pas poursuivis.

Contrairement à ce que prétendent les opposant-e-s, il ne s'agit pas de censure, ni d'atteinte aux droits fondamentaux mais d'une pesée d'intérêts entre les moyens consacrés aux projets d'utilité publique et à la prévention en Suisse, et la fuite des bénéfices liés aux jeux en ligne vers des sociétés situées à Malte ou à Gibraltar.

Le marché des jeux d'argent ne doit pas être banalisé : il peut conduire à la dépendance et à l'aide sociale. Il est totalement légitime que l'État régule cette activité.

Votons OUI à la loi le 10 juin prochain ! ●

1. Dans les maisons de jeu bénéficiant d'une concession de type B, le montant des mises et des gains est plafonné à 25 francs respectivement 25 000 francs.



POUR UN PAV EN MAINS PUBLIQUES !

Par **Christian Dandrès**
Député socialiste

Le 10 juin, les Genevois-es voteront sur le projet de loi Praille-Acacias-Vernets (PAV). Il s'agit de l'épilogue d'une bataille bien menée par les Socialistes, l'ASLOCA et les syndicats, en faveur du logement abordable au cœur de la ville.

Bref rappel des faits

Le secteur PAV compte 130 hectares où l'ancien Conseiller d'État M. Muller entendait créer une City à la genevoise. Ce projet, qui aurait accentué la crise du logement, avait été combattu par les Socialistes, l'ASLOCA, les syndicats et les communes concernées. M. Muller, conscient des risques, avait accepté des pourparlers qui s'étaient soldés, en 2010, par un accord repris dans la loi 10788 votée, en juin 2011, à l'unanimité du Parlement. Cet accord instituait une parité entre nouveaux locaux commerciaux et logements.

En 2014, le Conseil d'État a engagé un bras de fer avec les signataires de l'accord de 2010 en annonçant vouloir refondre la loi PAV et en critiquant un nombre prétendument trop élevé de logements sociaux dans ce secteur. L'ASLOCA avait alors dénoncé haut et fort cette manœuvre. S'en sont suivis plusieurs mois de négociations qui ont abouti, en juin 2016, à la conclusion d'un nouvel accord sauvegardant les intérêts des locataires.

Un accord qui sert l'intérêt des locataires

Le nouveau projet augmente la part dévolue au logement (2 logements pour 1 emploi). Le nombre de logements HBM augmente (300), même si le celui des LUP demeure identique. En outre, 2550 logements locatifs, soumis au

contrôle de l'État durant 10 ans, seront réalisés. Seul bémol, 1150 logements n'auront pas d'affectation prédéterminée et pourront donc être réalisés en propriété par étages (PPE). Cette concession est cependant de portée limitée puisque ces PPE devront être réalisées sur des terrains qui resteront propriété de l'État. Il est peu probable que ces PPE servent au besoin des plus aisés.

Les milieux immobiliers mènent la fronde

Depuis la légère détente dans le secteur des logements de standing, les milieux immobiliers combattent frontalement toutes les règles de protection des habitant-e-s contre la spéculation. C'est ainsi que le PLR et ses satellites bloquent plus de 4000 logements, au seul motif de vouloir maximiser les profits des propriétaires en déclassant, sans contrôle des prix et des loyers. Toute leur hargne s'est exprimée lors du traitement du projet PAV au Parlement, la droite allant jusqu'à tenter d'imposer à l'État de privatiser les terrains dont il est propriétaire. Dans une ligne plus traditionnelle chez ces milieux, ils ont également tenté de modifier les ratios de catégories de logements en faveur de la PPE. A l'issue d'une bataille parlementaire gagnée à une faible majorité, l'accord a pu être sauvegardé pour l'essentiel.

C'est cette loi qui fera l'objet de la votation du 10 juin. Mobilisons-nous en faveur d'un OUI massif qui permettra également de fixer un cap pour le nouveau Grand Conseil en matière d'aménagement et de construction. ●

PLUS DE LOGEMENTS POUR TOUS ET TOUTES AU PAV !

Par **Nicole Valiquer Grecuccio**

Députée socialiste et Présidente de la commission Aménagement et logement du PS genevois

Dire oui à la loi 12052 relative à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets» (PAV), c'est affirmer notre volonté de construire plus de logements pour tous et toutes, et de renforcer la mixité sociale.

Cette loi concrétise l'avenant à la Convention du 4 mars 2010 sur le projet d'aménagement du PAV signé par le Conseil d'État, les Villes de Carouge, de Genève et de Lancy, l'Asloca, la Communauté genevois d'action syndicale et le Parti socialiste de la Ville de Genève. Il n'est pas inutile de rappeler que la Convention de 2010 marque un accord intervenu suite à un référendum et au dialogue entre l'ensemble des partenaires pour trouver un consensus relatif à l'aménagement du PAV.

Ce même dialogue, fondé sur le principe du partenariat territorial, s'est construit pour modifier la loi PAV, 10788 en augmentant la proportion de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois dans le périmètre du PAV en passant du ratio 1 nouveau logement/1 nouvel emploi à 2 nouveaux logements/1 nouvel emploi.

C'est ainsi que pourront voir le jour environ 12'400 logements et 6'200 emplois, soit près de 1900 logements supplémentaires par rapport à l'accord précédent (+10'500 nouveaux logements et autant d'emplois). En zone de développement, tous les logements sont en droit de superficie, avec une part minimale de 88% à louer. La part minimale de de logements d'utilité publique s'élève à 62% et celle HBM à 24%.

« C'est ainsi
que pourront voir le jour
environ 12'400 logements
et 6'200 emplois »

Pour répondre notamment à la nécessité d'éviter que les impenses ne grèvent trop lourdement les loyers des futurs habitant-e-s des quartiers PAV et à celle de répondre au défi de la mixité sociale, la répartition des catégories de logements publics a été revue et prévoit notamment l'introduction de 12% de logements PPE en DDP sur des parcelles publiques en zone de développement. Sans compter les PPE en zone



ordinaire sur les parcelles publiques ou privées ou encore celles en zone de développement sur les parcelles privées.

Paradoxe : la droite a refusé cette loi au Grand Conseil, alors même qu'elle va plus loin que la loi 10788 qui ne prévoyait aucun logement en PPE, et qu'elle avait pourtant soutenue à l'unanimité ; je suis amenée à relever, à mon grand regret, que seule la période électorale et les calculs à court terme expliquent cette position.

Dire oui à cette loi, c'est également respecter les institutions et les accords signés par le Conseil d'État, les communes et organisations concernées, ainsi que les Conseils municipaux qui ont validé ces modifications. Dire oui à cette loi, c'est sécuriser les entreprises du secteur et les opérateurs déjà actifs dans le périmètre, comme dans le secteur de l'Étoile, en garantissant les règles du jeu de manière permanente.

Les Socialistes ont voté ce projet de loi au Grand Conseil et voteront la loi 12052 le 10 juin 2018 au nom de l'intérêt général. Je vous invite, nous vous invitons, à faire de même ! ●



PAS DE RETRAITES AU RABAIS !

Par **Alberto Velasco**
Député socialiste

Il y a quelques années, il y avait trois caisses de pension au sein de l'État : la CEH (pour les établissements hospitaliers), la CIA (Caisse de prévoyance de l'État de Genève) et la CPF (la caisse des fonctionnaires de police et de prison). En 2013, avec la fusion de la CEH et de la CIA, qui donna naissance à la CPEG, le coût du rattrapage des cotisations, en matière professionnelle, lors d'un changement de statut professionnel ne fut plus assumé par l'employeur, c'est-à-dire l'État. Mais cette modification fut négociée entre les parties ; et, en échange d'une compensation, elle fut introduite dans la loi. Ce coût de rattrapage consiste à ce que, lors de la promotion d'un fonctionnaire, par exemple de la classe salariale 15 à la classe 20, l'employeur finance les cotisations, comme si le fonctionnaire avait toujours travaillé en classe 20, afin que, à sa retraite, et au moment de percevoir 60% du dernier salaire, celle-ci corresponde au montant de la classe salariale la plus élevée.

Au dépôt du projet de loi 11773, l'argument présenté par le Conseil d'Etat pour introduire l'abrogation du coût de rattrapage pour le personnel de police et de prison était le suivant : « A l'instar du plan de prévoyance de la Caisse du personnel de l'État de Genève (CPEG), entré en vigueur le 1er janvier 2014, et dans un souci d'égalité de traitement envers l'ensemble des membres du personnel, le Conseil d'Etat a décidé, le 2 septembre 2015, que le coût du rattrapage des cotisations en matière de prévoyance professionnelle des fonctionnaires de police et de la prison ne sera plus financé par l'employeur ». Sauf que l'Exécutif invoquait le traitement d'égalité comme argument ; or, contrairement à ce qui s'était fait avec la CPEG, il n'y avait pas eu de négociation, mais une volonté inflexible du Conseil d'Etat d'imposer à la hussarde un projet de loi antisocial...

Les syndicats du personnel de la police ont d'ailleurs relevé que ce projet de loi aura un impact important sur les salaires

des policiers-ères et des gardien-ne-s de prison assuré-e-s dans cette caisse, et que ces agents de l'État paient déjà des cotisations bien plus élevées que celles des fonctionnaires assuré-e-s à la CPEG (à peu près le double de la cotisation pour la CPEG). Par ailleurs, la CPF ne profite pas non plus d'une garantie de l'État, avec un taux de couverture au-dessus de 100%. Ce qui exclut toute comparaison entre les deux caisses.

Lors des travaux en commission, il est apparu, qu'avec ce projet de loi, un gendarme, qui dans le cadre de sa carrière deviendrait commissaire, aurait à sa charge des coûts de rattrapage estimés à environ 300'000 francs. Alors qu'aujourd'hui il ne devrait assumer que 100'000 francs. Cela représenterait quand même un gros trou salarial et impliquerait des rattrapages beaucoup trop importants. Un autre aspect pervers du projet de loi est que celui-ci prévoit que le rattrapage de cotisations ne soit plus obligatoire ; un commissaire pourra partir avec une retraite de gendarme, dans le cas où il ne voudrait pas payer ces rattrapages volontairement. La conséquence sur sa rente, serait alors une retraite amputée de 20 à 30% !

Pour ces raisons, le projet de loi a été rejeté en commission par une majorité comprenant les Verts, les Socialistes, Ensemble à Gauche, l'UDC et le MCG. Malheureusement, lors du débat en plénière, l'UDC et les Verts se sont rebiffés au point que le projet fut voté. À la suite de quoi, un référendum a été lancé par le MCG et EaG, soutenu par les Socialistes.

Parce que les Socialistes ont toujours refusé de détériorer les conditions de retraites des salarié-e-s, ils-elles vous demandent de soutenir le référendum en disant NON à cette loi, le 10 juin prochain. ●

NOS CANDIDATS AUX ÉLECTIONS À LA COUR DES COMPTES

Moteur de la création et de l'inscription réussie de la Cour des comptes dans le paysage institutionnel genevois, le PS peut être satisfait du travail accompli par celle-ci depuis le 1er janvier 2007 : pour un coût modeste, la Cour joue le rôle de gardien de la qualité et du caractère économique des prestations rendues aux Genevoises et Genevois. Elle est ouverte

à toutes et à tous par le biais des communications citoyennes. L'élection populaire des magistrats et des magistrats de la Cour le 23 septembre 2018 constituera une nouvelle occasion pour les Socialistes de manifester leur attachement à une institution que le PS a toujours soutenue.



François Paychère

Magistrat à la Cour des comptes
Candidat au titre de magistrat titulaire

Membre du Parti socialiste suisse depuis le 12 janvier 1984, je sollicite votre soutien pour un 2^{ème} et dernier mandat comme magistrat titulaire à la Cour des comptes (CdC). Au cours des 6 années passées, la CdC — à laquelle appartient aussi notre camarade Marco Ziegler — a montré qu'elle se saisissait de sujets d'importance aux yeux des Socialistes. Pensons aux missions consacrées aux RMNA, à l'hébergement des personnes âgées en EMS et en IEPA ou à la mobilité douce !

La poursuite d'une activité variée de la CdC suppose une origine politique différenciée des magistrat-e-s qui la composent. Le PS, partisan indéfectible de la création et du développement de la Cour, a désigné ses candidat-e-s pour la prochaine élection, le 23 septembre.

Alors que Marco ne sollicitera pas de nouveau mandat, j'entends continuer à défendre — avec votre soutien — une politique visant à l'amélioration qualitative des prestations de l'État pour le bien de l'ensemble des habitantes et habitants. Ma formation, mes activités professionnelles antérieures et le bilan des missions pilotées depuis 2013 constituent le gage d'un engagement opiniâtre pour un État au service de la collectivité et ayant les moyens de cette ambition.

L'appui que je vous demande sera la preuve de l'attachement fort des Socialistes genevois-es à une autorité encore jeune et originale dans le paysage institutionnel suisse. Il faut tout mettre en oeuvre pour en préserver et en développer l'efficacité ; je m'y engage, aux côtés de Frédéric Varone. ●



Frédéric Varone

Candidat au titre de magistrat suppléant

Trois raisons motivent ma candidature, sur la liste du Parti socialiste genevois, à un poste de magistrat suppléant à la Cour des comptes.

Premièrement, l'Université de Genève a une mission de service à la société, tâche importante à laquelle je veux contribuer. Mettre mon expertise de professeur en évaluation des politiques et audits organisationnels à la disposition de la Cour me permettra de valoriser les méthodes développées récemment pour analyser la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'action publique. Mes expériences variées comme directeur d'équipes interdisciplinaires m'ont préparé à cet exercice exigeant.

Deuxièmement, et dans le sens inverse, les connaissances que je vais acquérir en participant aux travaux de la Cour nourriront mes enseignements dans le Master en management public et la formation continue. Mais aussi ma participation aux débats au sein du Parti socialiste genevois et le dialogue avec les citoyennes et citoyens.

Troisièmement, je m'engage à concilier l'indépendance avec laquelle un magistrat suppléant est appelé à collaborer au sein de la Cour et les valeurs fondamentales qui soutiennent les services publics. Je défends ainsi la cohésion sociale et la solidarité avec conviction et force. Évaluer les politiques pour améliorer la qualité des prestations fournies aux groupes défavorisés, pour informer le débat démocratique, pour légitimer l'État et guider ses interventions, telle est et sera ma ligne de conduite. ●

23 septembre 2018

Élection à la Cour des comptes



UNE JEUNESSE SOCIALISTE

Par **Marc-Aurèle Dubois**
Co-secrétaire de la JS genevoise

Ces quelques mots pour présenter la section genevoise de la Jeunesse socialiste suisse, alias nous !

En tant que Socialistes, nous visons à l'avènement d'une société dont le fonctionnement général de l'économie (répartition du temps de travail et du revenu global, propriété des moyens de production, conditions de production des différents biens et services) correspondre à ce que la population en a démocratiquement décidé. Les injustices, voire les atrocités qui sont en train de miner la société et de détruire l'environnement, sont dues, dans une proportion écrasante, au fait que l'économie actuelle est dominée par des entreprises cherchant à faire du profit (capitalisme) et que la société actuelle est organisée par les pouvoirs politiques pour enrichir les plus grandes de celles-ci (néolibéralisme). Comme l'exprime si pertinemment Warren Buffett : « La lutte des classes existe bel et bien, mais c'est ma classe, celle des riches, qui est en train de la mener et de la gagner. »

En ce qui concerne notre engagement sur le terrain, nous collaborons volontiers avec les mouvements progressistes du canton, de jeunes (témoin une récente action-choc organisée avec les Jeunes Verts) comme de moins jeunes, ainsi que nous avons eu le plaisir de le faire avec le PS genevois pour la campagne contre le projet de loi antisocial « Prévoyance vieillesse 2020 » ! La clivante « PV 2020 » était destinée à dévoiler de manière éclatante, parmi les mouvements et les personnes se disant de gauche, lesquelles le sont et lesquelles feignent de l'être.

Nous nous réunissons un mardi soir sur deux au siège du PSG pour mener la formation théorique de nos membres,

la préparation d'actions-choc destinées à nous rendre visibles auprès de la population genevoise et de récoltes de signatures pour des initiatives, ainsi que la préparation en vue d'événements en lien avec la JS suisse et l'organisation interne de la vie de section. Envoyez-nous donc les jeunes qui souhaitent s'engager au PS !

« Le but secondaire est d'imposer plus fortement ceux qui gagnent plus de 100'000 francs par an rien qu'en intérêts, loyers ou dividendes »

En ce moment, notre énergie est particulièrement dédiée à la récolte de signatures pour l'initiative de la JSS lancée il y a six mois et répondant au nom de « 99% ». Le but secondaire est d'imposer plus fortement ceux qui gagnent plus de 100'000 francs par an rien qu'en intérêts, loyers ou dividendes, c'est-à-dire une bonne partie de ceux qui gagnent leur vie, non pas en travaillant, mais en pompant injustement l'argent issu du labeur de ceux qui la gagnent en travaillant, les « 99 pour cent ». Le but primaire en est de sensibiliser la population à ce rapport d'exploitation, pour que nous puissions contribuer à hâter le renversement des misérables qui se trouvent présentement du côté du manche ! ●

Retrouvez la JS genevoise sur : www.js-geneve.ch
ou www.facebook.com/jeunes.socialistes.ge



LÉGISLATURE 2013-2018 : MERCİ AU GROUPE SOCIALISTE !

Par **Romain de Sainte-Marie**
Député socialiste, chef de groupe

Les 15 député-e-s et 3 député-e-s suppléant-e-s socialistes qui ont siégé au Grand Conseil durant la dernière législature n'ont pas chômé. Ils se sont investi-e-s sans compter pour défendre le programme de notre parti. Une partie de leur action se révèle dans les 600 objets parlementaires déposés, soit

66 projets de loi,
28 motions,
14 résolutions,
182 rapports de majorités,
168 rapports de minorités et
155 questions urgentes¹

En tant que chef de groupe, je tiens à les remercier chaleureusement avec une mention toute particulière aux camarades qui font leurs adieux au Grand Conseil :

Isabelle Brunier : députée depuis 2013, historienne et épicurienne. Durant cette législature, elle a toujours été présente pour rappeler l'Histoire de notre canton et les monuments qui composent notre patrimoine. Alliant histoire et amour de la bonne cuisine, c'est elle qui nous explique, avec passion et entre deux débats, les secrets de la cuisson de la longeole !

Irène Buche : députée depuis 2009, elle s'est imposée comme une spécialiste incontournable du logement et du droit du bail. Elle a défendu avec engagement les locataires de notre canton et une justice à visage humain. À l'inverse de certains députés à la logorrhée débordante, Irène a fait preuve de discrétion et d'une redoutable efficacité !

Maria Casares : depuis 2013, elle a assuré le rôle parfois ingrat de députée suppléante, n'oubliant jamais les convictions socialistes qui l'animent. Son engagement est d'autant plus à saluer que Maria a accompli son mandat tout en faisant face à une épreuve dont elle a triomphé. Elle pourra

continuer à faire bénéficier de ses qualités reconnues le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Roger Deneys : député depuis 2003 et chef de groupe pendant 2 ans, il est une figure marquante du Parlement. Durant 15 ans, il a fait preuve d'un esprit critique, d'une pugnacité sans faille et d'un sens du verbe de grande qualité. Considéré comme un « trublion » par la droite, il représente surtout un défenseur des salarié-e-s de notre canton et un pourfendeur du bouclier fiscal et des caisses automatiques. Une chose est sûre, on ne remplacera jamais Roger par un robot !

Jean-Louis Fazio : député depuis 2009, c'est un passionné des travaux tant dans son métier qu'au Grand Conseil. Aucune nouvelle construction n'a échappé à son soutien. Particulièrement sensible aux questions d'emploi, il a agi en faveur des PME. Enthousiaste, il n'a pas sa langue dans la poche et a toujours fait savoir son soutien à la traversée du lac !

Christian Frey : député depuis 2013, pointu et rigoureux, il a été notre spécialiste des affaires sociales durant cette dernière législature, mais également des questions de santé et de handicap. Toujours posé, il tient à sa liberté d'opinion et de parole. Après trois heures éprouvantes de caucus, il est bien le seul à pouvoir nous parler encore sérieusement des « extraits » du Grand Conseil...

Lydia Schneider Hausser : députée depuis 2006 et cheffe de groupe à deux reprises, elle est une personnalité du Parti socialiste. On ne compte plus ses engagements dans le domaine du social, de la fiscalité et des finances publiques. Elle s'est véritablement battue pour les conditions de travail des salarié-e-s du public comme du privé. C'est elle notre Jurassienne du groupe, et grâce à elle, nous avons découvert la Saint-Martin ! ●

¹ Une liste exhaustive de tous ces objets est consultable sur le site internet du parti à l'adresse : <http://www.ps-ge.ch/nos-elus-cantonaux/>. Elle permet en deux clics de les retrouver sur le site internet du Grand Conseil.



CENTRE PROTESTANT DE VACANCES

Interview de **Sarah Sandoz**, directrice ad interim du CPV
Par **Marko Bandler**, rédacteur en chef du Postscriptum

MB: Sarah Sandoz, tu es la directrice ad interim du Centre protestant de vacances (CPV). Peux-tu nous décrire en quelques phrases ce que vous faites ainsi que les prestations que vous offrez ?

SS: Le CPV est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique qui organise, depuis plus de 50 ans, des camps de vacances et des centres aérés pour enfants et adolescents durant les vacances scolaires genevoises. Notre projet associatif est de permettre à chacun de grandir, de découvrir des horizons inconnus, de nouveaux lieux, de nouvelles personnes ainsi que des activités variées et novatrices. Pour animer nos séjours, nous engageons chaque année plus de 450 jeunes bénévoles. Afin de les sensibiliser aux tâches et responsabilités auxquelles ils auront à faire face mais également leur donner des outils utiles à leur pratique et transmettre les valeurs défendues par notre projet associatif, nous organisons à leur intention des week-ends et des soirées de formation.

MB: Les camps et activités que vous organisez sont-ils réservés aux classes populaires ou bien sont-ils ouverts à toutes les familles ?

SS: Chaque enfant est bienvenu au CPV (ainsi que tous les jeunes motivés à devenir bénévoles...)! Nous sommes convaincus que le droit aux loisirs pour tous les enfants est un droit fondamental et nous œuvrons activement pour sa défense. Nos séjours sont mixtes, aussi bien pour les garçons et les filles qu'en référence au milieu social, à la religion ou à la culture. Toutefois, et bien que nous offrions des séjours à prix coûtant, nous sommes conscients qu'envoyer son enfant

en camp reste peu accessible pour certaines familles. Afin de donner un coup de pouce à ceux qui en auraient besoin, nous disposons du Fonds Mimosa (alimenté par la vente annuelle de fleurs organisée sur le Canton de Genève fin janvier). Nous invitons toutes les familles à nous contacter si elles ont besoin d'une aide pour offrir à leur enfant l'expérience enrichissante de la vie en communauté et du partage.

MB: As-tu vu, ces dernières années, le profil des enfants qui bénéficient de vos activités évoluer? Si oui, de quelle manière ?

SS: J'ai fait mon premier camp en tant qu'aide-mono au CPV il y a 19 ans et depuis, je ne crois pas que le profil des enfants ait changé. Celui des parents par contre: oui! Nous vivons une ère connectée et avons développé de nouvelles manières de partager. Cela n'a pas été facile pour le CPV de se mettre à la page et de faire vivre ses valeurs via les cyber-communautés. Lorsque je suis arrivée au CPV, il était normal pour un parent de ne pas avoir de nouvelles de son enfant pendant une semaine. On disait facilement: «pas de nouvelle, bonne nouvelle!». Aujourd'hui, cela n'a plus du tout sa place dans le lien de confiance que nous avons avec les parents. Pour répondre à leurs besoins 2.0, nous avons dû nous réinventer et sommes dorénavant actifs sur le web et sur les médias sociaux (les photos de nos camps sont par exemple disponibles sur Instagram). ●

Retrouvez le CPV sur www.camps.ch
et www.facebook.com/camps.ch

GUYLAINE ANTILLE, PREMIÈRE ÉLUE DE GAUCHE À LA MAIRIE DE BERNEX

Par **Marie-Laure Graf**
Présidente du PS Bernex-Champagne

Cette année est à marquer d'une pierre blanche pour la gauche bernésienne. En effet, le premier juin prochain notre Conseillère administrative, Guylaine Antille, sera la première élue de gauche et la seconde femme à occuper la fonction de Maire de la commune.

Résultat de décennies d'abnégation et de combats menés depuis de nombreuses années par plusieurs générations de Socialistes bernésien-n-es qui ont, par leurs efforts et leur pugnacité, contribué à ouvrir la brèche. Cette accession constitue une réelle fierté pour la section Bernex-Champagne. En effet, au-delà des compétences et de l'engagement reconnu de Guylaine Antille, c'est un symbole fort que d'avoir enfin une Maire socialiste à Bernex pour porter les valeurs de la gauche dans notre commune! ●



La section est heureuse de vous convier à fêter l'année de Mairie de Guylaine Antille, le vendredi 1er juin 2018 dès 20h à Bernex, à la salle Jura (dans la zone sportive). Tram 14 jusqu'à P+R Bernex puis bus 47 ou L jusqu'à Bernex Mairie.

7746 SIGNATURES POUR L'EMPLOI, POUR LA FORMATION ET L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANT-E-S!

Par **Simone Irminger** et **Sylvain Thévoz**
Coprésident-e-s du PS Ville de Genève

Le 3 avril, la section Ville de Genève a déposé ses deux initiatives municipales Genève Ville d'accueil et Pour une action municipale d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle.

Quatre mois de présence sur le terrain! Ce fut un travail intense de militance pour affirmer notre présence PS aux quatre coins de la Ville durant tout l'hiver. Par cette action, notre section a fait usage de ce bel outil démocratique qu'est le droit d'initiative au niveau communal pour dépasser la politique d'austérité de la droite. 7746 signatures demandent aujourd'hui à la Ville des politiques sociales plus inclusives et la création d'un système de soutien financier pérenne pour les associations et institutions actives dans les domaines de l'insertion professionnelle et de l'accueil des primo-arrivant-e-s.

Le PSVG veillera à ce que cette volonté populaire se concrétise rapidement et travaillera avec les associations concernées pour que le projet issu du Conseil municipal réponde aux attentes et aux besoins. S'il le faut, le peuple aura le dernier mot en votation. ●

A VEYRIER, LE PS PLAIDE POUR UNE GESTION PUBLIQUE DES CRÈCHES

Par **Bernard Pinget**
Coprésident de la section PS Veyrier

Veyrier compte actuellement 81 places de crèche: 56 à la Cigogne, gérée par une fondation intercommunale (Carouge, Veyrier, Bardonnex et Troinex) et 25 au Sabotier, gérée par la marque pop e poppa, un poids lourd en Suisse avec plusieurs dizaines de crèches d'entreprises ou communales.

L'ouverture en 2014 de la crèche du Sabotier a répondu à la pression entretenue par le groupe socialiste du Conseil municipal veyrite depuis plus de dix ans. 25 places de gagnées, mais au prix d'une privatisation imposée sans aucune concertation par le Conseil administratif de l'époque.

Aujourd'hui, la commune démarre le projet immobilier des Etournelles, comprenant une crèche de 54 places qui a toujours été posée par les Socialistes comme une condition sine qua non; la droite y voyant surtout un manque à gagner.

Pour éviter que le recours à une société privée ne s'impose comme allant de soi, notre groupe a déposé le 17 avril dernier un postulat demandant une étude comparative entre les divers modes de gestion. Des communes comme Carouge ou Plan-les-Ouates ont opté pour la création d'une fondation de la petite enfance, et s'en portent bien. Les contribuables de Veyrier ne doivent pas payer les yeux fermés pour de l'idéologie libérale. ●

REFUSONS LES ESPIONS DES ASSURANCES

Par **Carlo Sommaruga**
Conseiller national socialiste



Des drones et des GPS pour vous suivre; des photos et des vidéos pour vous espionner dans votre logement, si la prise de vue est possible d'un lieu accessible au public; des caméras cachées dans votre commerce préféré, dans votre magasin de tabac habituel ou dans votre bistrot de quartier, pour vérifier vos faits et gestes: voilà les mesures des surveillances votées par la majorité UDC, PLR, PDC en mars dernier, au Parlement fédéral. Ce sont là des mesures d'une grande intrusion dans la sphère privée individuelle. Et chose impensable jusqu'à aujourd'hui, ces graves actes de surveillances peuvent être mis en œuvre sans l'intervention d'un juge.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ces mesures d'espionnage ne visent aucunement les extrémistes violents qui menacent la sécurité collective ou individuelle en Suisse, ou les contribuables malhonnêtes qui cachent de grosses fortunes dans les banques suisses et font perdre des millions de francs d'impôt. Non, ces mesures visent exclusivement à surveiller ces gens modestes qui sont au bénéfice de prestations de l'assurance maladie, de l'assurance-accident, de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité ou encore de l'assurance vieillesse et survivant et qui ont le malheur d'être soupçonné-e-s de fraude par un chef de service d'une assurance.

Alors que le secret bancaire en Suisse est encore une fois verrouillé au nom de la protection de la sphère privée, alors qu'il est admis par tous que les fortunes cachées au fisc génèrent des pertes fiscales annuelles de centaines de millions de francs pour la Confédération, les cantons et les communes, la majorité de droite du Parlement – reniant ce même principe de protection de la sphère privée – s'en prend aux bénéficiaires actuel-le-s et futur-e-s des assurances sociales, c'est-à-dire potentiellement tout le monde, jetant l'opprobre sur l'ensemble des assuré-e-s.

« La loi vise toute personne que les assurances décident de vouloir faire passer pour fraudeur-euse »

L'on vous rétorquera que la loi vise uniquement les fraudeurs-euses. Mais ce n'est pas vrai. La loi vise toute personne que les assurances décident de faire passer pour fraudeur-euse. C'est bien différent. Comme ce cas relaté par la RTS¹ où l'espion place une caméra et attend qu'un assuré qui se plaint de maux de dos emporte, une fois, un pack de bière et perde, de ce fait, ses prestations. Cette suspicion contre les bénéficiaires de prestations est d'autant plus insidieuse que les mesures adoptées par les assurances ne sont pas soumises au contrôle préalable d'un juge qui peut examiner l'existence d'indices suffisants ou la proportionnalité de la mesure. Cette facilité d'espionnage n'est même pas autorisée pour la traque des grands criminels.

Une surveillance de cette importance est contraire à la Constitution fédérale. La majorité parlementaire, en cheville avec les compagnies d'assurance, tente d'anéantir la protection constitutionnelle de la sphère privée des assuré-e-s en passant cette loi ignoble.

On ne peut que rejoindre les citoyens et les citoyennes qui ont lancé le référendum dans l'indignation et le refus de la loi. C'est ce qu'a fait le Parti socialiste et ce que j'invite chaque militant-e socialiste à faire en signant et faisant signer le référendum ci-joint. ●

¹ Emission Mise au point du 15.4.2018
www.rts.ch/emissions/mise-au-point/



RÉFÉRENDUM CONTRE LA BASE LÉGALE POUR LA SURVEILLANCE DES ASSURÉS



Publiée dans la Feuille fédérale le 27 mars 2018.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés) soit soumise/e au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

N° postal:		Commune politique:		Canton:		Contrôle (laisser en blanc)	OUI, tenez-moi informé! (accrocher)
N°	Nom et Prénom <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte <small>(rue et numéro)</small>	Signature manuscrite			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							

Expiration du délai référendaire: 5 juillet 2018.

Le comité se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Date: _____

Sceau:

Signature manuscrite: _____

Fonction officielle: _____

Merci de renvoyer cette feuille tout de suite – mais au plus tard le 21.06.2018, entièrement ou partiellement remplie:
Referendum gegen die Überwachung von Versicherten, Postfach 5534, 8050 Zürich.
Plus des feuilles de signatures sont disponibles sur www.non-surveillance-assurances.ch



JAB
CH-1205 Genève
PP./JOURNAL

VOTATION DU 10 JUIN 2018 LES MOTS D'ORDRE DU PSG

VOTATION FÉDÉRALE (2 OBJETS):

1. Acceptez-vous l'initiative populaire du 1er décembre 2015 «**Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!** (Initiative Monnaie pleine)»? **OUI**
2. Acceptez-vous la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur **les jeux d'argent** (LJAr)? **OUI**

VOTATION CANTONALE (2 OBJETS):

1. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur la **Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires**? **NON**
2. Acceptez-vous la loi modifiant la loi 10788 relative à l'**aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets»**? **OUI**